



Fuite radiateur

Par tattonka

Bonjour,

Je reviens vers vous, suite à ma question du mois dernier: Je suis locataire, et chaque année, avant la remise en route du chauffage, on me demande de purger mon radiateur.

En 2011, je l'ai fait une 1ere fois, puis 48 heures plus tard, comme il faisait froid dans le studio, j'ai purgé de nouveau.

Le radiateur m'a "claqué" entre les mains, s'est mis à fuir. Ma propriétaire a réglé l'intervention + le changement de radiateur.

Fin mars, elle me demande une participation financière: 300 euros, soit le montant de l'intervention.

J'ai fait savoir que ma participation s'arrêterait à 150 euros, car si j'ai tourné le bouton de purge, en revanche je ne suis pas responsable de la vétusté de l'appareil...

D'autant que les réparations locatives qui m'incombent n'incluent pas ce type de réparation.

J'ai reçu la semaine dernière une lettre de rappel, je sais que la prochaine étape est une mise en demeure, je m'y attends, jury34 avait eu la gentillesse de me répondre au mois d'aout, on est bien d'accord: je ne réponds pas au courrier ? Cette situation me contrarie beaucoup...

Merci infiniment !!

Emmanuel Candela

Par jury34

Bonjour,

Fidèle au poste, effectivement !

Nous sommes d'accord. Tant qu'il n'y a pas de mise en demeure, vous ne répondez pas aux courriers.

Je reste à votre entière disposition.

Très cordialement